Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels de la Région Ile de France

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION ET DU SYSTEME DE REMUNERATION ALISFA

PUBLIC : Bénévoles employeurs sur les fonctions RH, président ou trésorier ; les RT/directeurs·trices qui ont la délégation employeur sur le calcul des rémunérations.

Aucun prérequis.

BESOINS TECHNIQUES : Venir avec un ordinateur par association pour accéder aux documents et à l'application dédiée, laquelle sera présentée en fin de journée.

OBJECTIF : Mettre en œuvre la nouvelle classification de la CCN Alisfa.

COMPETENCES :

- Être en capacité de comprendre la nouvelle classification et rémunération applicable à partir de 2024
- Être en capacité de faire les nouvelles pesées et de calculer la nouvelle rémunération pour 2024
- Acquérir une méthodologie de mise en place de la nouvelle classification et les phases de transition

CONTENU ET PROGRESSION PEDAGOGIQUE :

Séquence 1 : Présentation de la nouvelle classification et du nouveau calcul de la rémunération
Contexte de la réforme de la classification ; la nouvelle structure de la rémunération en 4 niveaux.

Séquence 2 : Présentation de la méthodologie de mise en place de la classification - les étapes, le rétro planning - le cadre juridique (avenant, conséquences sur la fiche de paie…)

Séquence 3 : Présentation d'un outil sur un espace individuel pour chaque association : tableur permettant de faire les pesées de chaque salarié et de calculer la masse salariale de 2024 à 2027.

EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION :
QUIZZ

MOYENS PÉDAGOGIQUES :
Cette formation proposera des temps d'exposés théoriques se référant à l'évolution des textes.
Elle comprendra également des temps participatifs basés sur des échanges et des études de cas rencontrés par les stagiaires (exercices à partir de cas réels de chaque association).

FORMATRICE : Joëlle DEL GRECO, Coordinatrice Générale ACEPPRIF

Un jour

8 janvier ou 22 mai ou 26 septembre 2024

Horaires/Durée :

9h30-13h00 / 14h-17h30 (7h)

Lieu : *Acepprif*

Coût par stagiaire :
420 € adhérents Acepp
483 € non adhérents